Vos questions / nos réponses

Permis/cannabis

Par Laetitialbin Postée le 21/10/2022 17:33

> Bonjour, Pourquoi ne peut on pas récupérer son permis si la prise de sang ne révèle que des traces anciennes de cannabis ?

Mise en ligne le 24/10/2022

Bonjour,

Dans le cadre d'une récupération de permis de conduire suite à une suspension pour conduite sous l'influence de stupéfiant, la commission médicale est libre de demander tout test permettant d'évaluer l'aptitude du conducteur à conduire y compris le dépistage de stupéfiants.

Pour un consommateur quotidien et intensif de cannabis, le test sanguin peut présenter un résultat positif jusque plus d'un mois après la dernière consommation.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité